



Changement de domicile familial

Par **lili93**, le **04/06/2013** à **20:41**

Bonjour, j'aimerais aller vivre chez mon père sachant que ma future faculté est plus proche de chez lui, qu'il pourra m'aider et que mon espace de travail sera plus calme. Lui est d'accord pour m'accueillir mais ma mère n'est pas d'accord et utilise des arguments de mauvaise foi tel que les impôts en plus à payer, la pension alimentaire en moins et d'autres plus absurdes les uns que les autres. J'aimerais savoir comment faire pour aller vivre chez lui et s'il le faut des procédures à suivre sachant que dans six mois je suis majeure. Merci

Par **cocotte1003**, le **06/06/2013** à **13:19**

Bonjour, le temps qu'il faudra pour obtenir une audience et vous serez majeur. Par contre votre père ne peut suspendre de lui même la pension, sauf si cela est stipulé dans le dernier jugement, il lui faudra l'autorisation du jaf. De meme, il faudra fixer une pension de la part de votre mère et S'il n'y a pas d'accord amiable entre vos parents, c'est le juge qui tranchera, cordialement